



2019-11-112-DGS

nomenclature: 9.1.3



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

OBJET : OPÉRATION « LA BALEYE » - CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. PERRET	procuration à	M. GONZALES
M. DUBERT	procuration à	M. LESPADÉ
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE, M. POULAERT

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2019-11-112-DGS - OPÉRATION « LA BALEYE»: CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre d'une opération de lotissement composée de 5 lots sur la Commune porté par une société privée, XL habitat a été sollicité pour réaliser les logements sociaux de ce projet situés « impasse de la Baleye » sur un terrain de 303m².

Ainsi, XL habitat va réaliser en maîtrise d'ouvrage directe deux logements locatifs sociaux T2 mitoyens financés en PLAI. Chaque logement aura une surface d'environ 50m² et bénéficiera d'un jardinet d'environ 55m².

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention partenariale de financement tripartite avec XL Habitat et la Communauté de Communes du Seignanx définissant les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant le projet de convention tripartite,

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention partenariale de financement pour la construction de 2 logements locatifs sociaux avec la Communauté de Communes du Seignanx et XL Habitat.

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 15 novembre 2019

Le Maire

